

**ANNEXE: CHECK LIST POUR LES PARTICIPANTS**  
**Documents obligatoires pour le remboursement**

**Veillez-vous assurer** que vous joignez TOUS les documents énumérés ci-dessous/ **Nous recommandons vivement** de garder une COPIE de tous les documents que vous envoyez.

**1) Avant l'activité :**

- Procédez à vos réservations de transport et d'hébergement
- Inscrivez-vous en ligne via la Plateforme du Programme d'échanges à l'aide du lien reçu par e-mail du REFJ
- Vérifiez avec votre employeur que vous demeurez couvert, pendant toute la durée de l'activité, par le régime de sécurité sociale applicable à l'administration nationale concernée et que ce régime couvrira les dépenses de santé qui pourraient être encourues à l'étranger.
- Assurez-vous d'être couvert contre les risques d'accident, de décès et d'invalidité.

**2) Dans un délai d'un mois après l'activité :**

- Complétez le formulaire d'évaluation en ligne sur la Plateforme du Programme d'échanges à l'aide du lien reçu par e-mail du REFJ
- Charger votre rapport de stage sur la Plateforme du Programme d'échanges à l'aide du lien reçu par e-mail du REFJ
- Complétez le formulaire de remboursement en ligne sur la Plateforme du Programme d'échanges à l'aide du lien reçu par e-mail du REFJ

**Et/Ou**

- Envoyez à l'adresse postale suivante : Finances Unit – Aziza Boussouab /One-week exchanges – European Judicial Training Network - Rue du Commerce 123, B-1000 Bruxelles les originaux des justificatifs de voyage:

✓ Si voyage par avion :

**les originaux de toutes les cartes d'embarquement** correspondant au voyage effectué. Les cartes d'embarquements papier/cartonnées (émises à l'aéroport) doivent être transmises par la voie postale à l'adresse ci-dessus. Les cartes d'embarquements électroniques reçues par e-mail peuvent être transmises via la plateforme en ligne du Programme d'Echanges. Les cartes d'embarquements mobiles (reçues par SMS) doivent être imprimées et jointes à la demande.

**Attention :** en cas de perte d'une ou plusieurs cartes d'embarquement, un certificat émis par la compagnie aérienne attestant que le billet a été utilisé doit être présenté.

une copie des billets d'avion.

la facture de la compagnie aérienne/ l'agence de voyage (si le billet n'indique pas clairement le montant payé).

✓ Si voyage par train :

**les originaux** des billets de train. Les billets papier/cartonnés doivent être transmis par la voie postale à l'adresse ci-dessus. Les billets de train électroniques reçus par e-mail peuvent être transmis via la plateforme en ligne du Programme d'Echanges. Les billets de train mobiles (reçus par SMS) doivent être imprimés et joints à la demande.

la facture de la compagnie ferroviaire/l'agence de voyage (si le billet n'indique pas clairement le montant payé).

✓ Si voyage au moyen du véhicule personnel :

l'itinéraire détaillé du trajet auquel sera appliqué le calcul suivant, sur la base de l'itinéraire le plus court et pour une distance n'excédant pas 1 200 km :  $XX \text{ km} \times 2 \text{ (aller-retour)} \times 0,22 \text{ €} = XX$ .